

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 91-010 du 4 Octobre 1991

autorisant la ratification de l'Accord de Crédit N° 2285/BEN de montant 9.300.000 DTS soit 12.300.000 Dollars soit environ 3.813.000.000 Francs CFA relatif au Projet de Restructuration des Services Agricoles signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) le 12 Juillet 1991 à WASHINGTON.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté

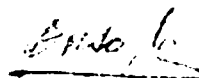
Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, de l'Accord de Crédit N° 2285/BEN de montant 9.300.000 DTS soit 12.300.000 Dollars soit environ 3.813.000.000 Francs CFA relatif au financement du Projet de Restructuration des Services Agricoles signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) le 12 Juillet 1991 et objet du Décret de saisine N° 91-209 du 09 Septembre 1991.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU le 4 Octobre 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

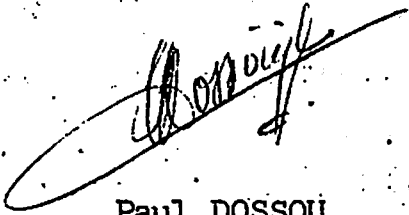
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

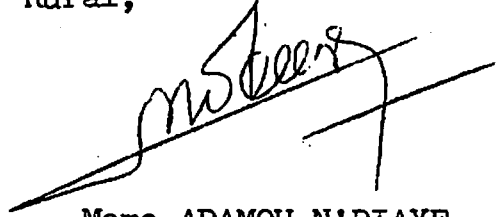
.../...

Le Ministre des Finances,



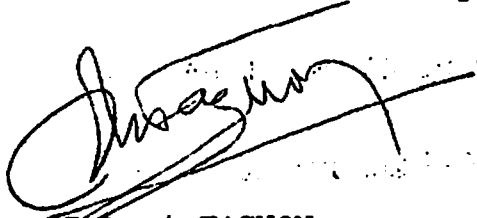
Paul DOSSOU

Le Ministre du Développement Rural,



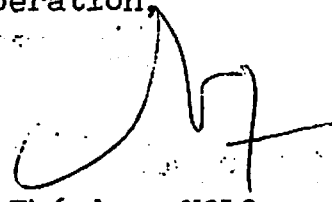
Mama ADAMOU-N'DIAYE

Le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,



Théodore HOLO